

**MICRONOV** - La SARL emploie 9 salariés en insertion

## Jean Guy Perillat : « un défi de société »

Installé depuis 10 ans à Bourg-en-Bresse, Micronov développe trois activités : la mise en œuvre de solutions informatiques (installation d'équipements, configuration de logiciels, formation, service après-vente, etc.), le reconditionnement et la vente de matériels informatiques usagés, la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques. Son développement commercial va de pair avec l'offre d'insertion.

### Pourquoi avoir opté pour l'entreprise d'insertion ?

C'est une question de sens, une volonté. A quoi sert l'économie ? Aujourd'hui, si on n'a pas de travail, on n'a pas de place dans la société. Permettre le retour à l'emploi fait partie intégrante de notre projet d'entreprise dès sa création en 1997. Nous avons fait ce choix d'avoir des salariés permanents et des salariés en contrat d'insertion. Leur défi : bien faire le travail demandé et parallèlement travailler à un projet personnel. Il reste quelque chose à inventer pour que d'autres s'engagent ! Ce dispositif exis-



**Jean Guy Perillat : « nous avons évolué en conservant notre projet économique et humain intégré dès le départ ».**

te depuis 25 ans. Nous nous y sommes insérés.

### Le salarié en insertion est-il un atout pour l'entreprise ?

L'intérêt est d'abord humain. Il ne faut pas chercher d'intérêt économique à ce choix.

C'est à la fois un défi et une richesse. Un défi de société, un vaste chantier qui consiste à faire en sorte que chacun puisse accéder à un emploi et nous

sommes fiers d'être acteurs de ce chantier. C'est une grande satisfaction de voir que des personnes quittent l'entreprise en ayant trouvé leur chemin professionnel, en ayant progressé. 80 % trouvent un emploi ou une formation qualifiante à l'issue de leur passage chez nous.

Cela représente un surcoût pour l'entreprise. Il faut du temps avant que la personne soit opérationnelle. Il y a un accompagnement à la recherche d'emploi et un « turn over » important. Le salarié en insertion reste en moyenne 8 mois. L'entreprise assure une prestation sociale et il est logique que la collectivité la rétribue pour cette mission.

### Toutes les entreprises peuvent-elles s'engager dans l'insertion par l'économie ?

Il n'y a pas de modèle unique, ni de métier ou de profil type. Si elle le veut, toute entreprise a les moyens de s'engager dans cette mission.

**CHANTAL LAJUS**

Pour en savoir plus : [www.micronov.com](http://www.micronov.com)